



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

**OCTOBRE 2023**

Edito 



## La santé accessible à tous

La rentrée passée, c'est la remise en route des activités mais c'est également la continuité des travaux amorcés. La santé reste un sujet prioritaire. Nous travaillons à l'installation des métiers de la santé que ce soit dans le médical ou le paramédical.

Depuis le début de notre mandat, nous avons commencé cette lourde tâche. Dans un premier temps, nous avons fait un état des lieux. Il faut s'informer et rencontrer. L'idéal, trouver un médecin. Cela ne se fait pas en un claquement de doigts et plus nous avançons dans nos recherches, dans nos prises d'informations, plus nous pouvons nous rendre compte qu'il y a des années en arrière un médecin ou des médecins s'installai(en)t seul (s) dans les campagnes. Il semblerait qu'aujourd'hui cela évolue et change. Alors nous aussi, nous évoluons et nos travaux de recherches changent, avancent. Quand certains parleraient d'une idée abandonnée, ce qui est une conclusion tellement facile, nous ne sommes pas pessimistes et cherchons d'autres pistes.

En effet, depuis que nous sommes en poste nous avons donc été à la rencontre de professionnels de santé, de l'ARS. Dernièrement, nous avons rencontré un recruteur. Une piste que nous avons écarté en commission santé. En mai dernier, nous avons été invités à participer à un groupe de travail à l'initiative d'un regroupement des professionnels de santé du pays de Matignon. Nous nous sommes donc retrouvés à échanger sur les difficultés que beaucoup d'habitants des communes telles que Pléboullé, Ruca, Saint-Pôtan, Matignon, Fréhel par exemple rencontrent tels qu'accéder aux soins ou encore avoir un médecin référent. Une première rencontre durant laquelle les professionnels de santé et les élus ont convenu : nous souhaitons nous unir dans la réflexion. Une seconde rencontre eut lieu et une prochaine est prévue prochainement au cours de laquelle les orientations devraient être plus précises. Si accéder à l'installation d'un médecin est difficile, nous avons d'ores et déjà été force de proposition en indiquant que nous étions favorables à des permanences de santé.

Nous ne restons pas inactifs contrairement à ce que certains laissent entendre. Nous avons été ravis d'accueillir un nouveau professionnel de santé en début d'année 2021, un kinésithérapeute. Nous avons régulièrement des sollicitations de professionnels de santé (psychologue, sage-femme, etc...) qui sont en recherche de local pour une installation. Nous avons la joie de vous annoncer qu'un nouveau kinésithérapeute va s'installer très prochainement au sein de notre commune. Il occupera le local vacant jouxtant celui de Monsieur BOULLET, le kinésithérapeute.

Nous allons donc rebondir et travailler sur la question de compléter l'offre de locaux pour les professionnels de santé. L'ancienne caserne des pompiers, qui se situe dans la continuité des cabinets de nos kinésithérapeutes, est inoccupée. Nous avons donc pris contact avec un cabinet d'architectes afin qu'ils nous fassent une proposition de transformation du bâtiment en locaux commerciaux en vue d'accueillir des professionnels de santé.

Hénanbihen est une commune riche dans le domaine de la santé. Nous avons un cabinet d'infirmières, des kinésithérapeutes, un ostéopathe, une pharmacie...etc. Si nous avons l'opportunité de favoriser l'installation des professionnels de santé, nous le faisons pour ainsi compléter un pôle médical. Nous étudions toutes les sollicitations et nous travaillons pour l'avenir. Comme à notre habitude, nous préférons travailler dans le concret que de s'épuiser face à la critique.

Eliane THEVENIN,  
Adjointe aux Affaires sociales et à la Santé

**L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 4 septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. MEFFRE Régis, M. MEHOUS Gwenaél, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis.

Étaient excusés : M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, Mme COURCOUX Aurélie pouvoir à Mme ABBE Jacqueline.

• **Travaux dans le cimetière : choix de l'entreprise**

Trois entreprises ont été sollicitées pour faire un devis dans le cadre de l'aménagement du cimetière. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Brault Paysage pour un montant de 20 378.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de l'entreprise Brault Paysage et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Mise en place d'un bail commercial et détermination du loyer du local à la résidence du Parc pour l'installation d'un nouveau kinésithérapeute**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'affecter les locaux du rez-de-chaussée de la Résidence du Parc à une destination commerciale. Une demande de changement d'affectation du bien a été acceptée et le dossier d'accessibilité validé. Les locaux sont louables depuis le 1er trimestre 2021.

Monsieur le Maire informe qu'un kinésithérapeute est intéressé par le local n°1 de la Résidence du Parc, d'une surface de 68.20 m². Il propose au Conseil municipal de fixer le prix du loyer de ce local commercial à 457.87 €.

Monsieur le Maire explique que la municipalité va se tourner vers un notaire pour établir un bail professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 ABSTENTIONS) fixe le montant du loyer du local n°1 de la Résidence du Parc à 457.87 €, autorise Monsieur le Maire à signer le bail professionnel d'une durée de 6 années pour le logement n°1 de la Résidence du Parc, propriété de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. En contrepartie, une réflexion est lancée sur l'aménagement en locaux médicaux de l'ancienne caserne des pompiers.

• **Refus de la participation au financement de l'emploi d'un animateur sportif au PAFC (Plancoët Arguenon Football Club)**

La Commune de Plancoët a envoyé un courrier en date du 02 août 2023 concernant une convention de participation au financement de l'emploi d'un animateur sportif au PAFC (Plancoët Arguenon Football Club) ainsi que le détail du nombre de licenciés de moins de 18 ans venant de Hénanbihen et les délibérations de la mairie de Plancoët. Nous avons reçu dans un autre courrier, un avis des sommes à payer de 315 euros qui correspond à une participation de 45 euros par licencié de la commune soit 45x 7 licenciés = 315 euros.

En date du 13 septembre 2018, la Commune de Pluduno a pris une délibération afin de demander aux communes ayant un nombre significatif de licenciés au PAFC de participer au financement de cet emploi pour la durée de la convention tripartite.

Après vérification, il semble qu'aucune convention n'ait été signée, ni aucune délibération prise en ce sens en Conseil municipal d'Hénanbihen. Possédant un Club de Football sur la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de refuser la demande de participation de 315 euros ainsi que toutes autres demandes antérieures et ultérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse de régler la somme demandée de 315 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Validation du devis de l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle du Cercle**

Deux devis ont été réalisés pour équiper la salle du Cercle d'un vidéoprojecteur. Monsieur le Maire propose de valider la proposition de Loops pour un montant de 6 292.99 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de Loops pour un montant de 6 292.99 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Résultat de l'appel d'offres pour la bibliothèque, locaux associatifs et foyer des jeunes : validation des entreprises retenues**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 23 août 2023 afin de procéder à l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis en présence du cabinet Bucaille et Wiener.

Le cabinet Bucaille et Wiener a présenté les différentes offres pour chaque lot : Les lots n°1 terrassement – VRD, n°2 gros œuvre, n°7 menuiseries intérieures, n°8 isolation/cloisons sèches, n°9 faux plafonds, n°10 revêtements de sols, n°11 revêtements muraux, n°12 agencements, n°13 électricité-chauffage et n°14 VMC- plomberie ont reçu plusieurs offres d'entreprises contrairement aux lots n°3 charpente bois – bardage, n°04 serrurerie, n°05 couverture ardoise-étanchéité et n°06 menuiseries extérieures qui n'ont reçu qu'une offre ou bien aucune offre de ce fait ces lots sont déclarés infructueux et une procédure adaptée sera faite pour attribuer ces lots.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot :

- Lot n°1 terrassement-VRD : l'entreprise SNT de Ploufragan pour un montant de 21 480 € TTC.
- Lot n°2 gros œuvre : l'entreprise Bidault de Saint Donan pour un montant de 179 901.30 € TTC.
- Lot n°7 menuiseries intérieures : l'entreprise AMCI de Plumaudan pour un montant de 12 386.76 € TTC.
- Lot n°8 Isolation/cloisons sèches : l'entreprise ACI de Trégueux pour un montant de 54 455.24 € TTC.
- Lot n°9 faux plafonds : l'entreprise Manivel de Saint Samson pour un montant de 2 974.80 € TTC.
- Lot n°10 revêtements de sols : l'entreprise Miriel de Languenan pour un montant de 23 034.12 € TTC.
- Lot n°11 revêtements muraux : l'entreprise Piedvache de Caulnes pour un montant de 18 728.62 € TTC.
- Lot n°12 agencements : l'entreprise BC Agencements de Trégueux pour un montant de 25 864.69 € TTC.
- Lot n°13 électricité-chauffage : l'entreprise Desriac de Caulnes pour un montant de 49 490.46 € TTC.
- Lot n°14 VMC-plomberie : l'entreprise Atout Confort de Taden pour un montant de 50 979.11 € TTC.
- Lots n°3,4,5 et 6 : procédures adaptées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE), valide les entreprises retenues comme énoncées précédemment pour l'appel d'offres de la bibliothèque, locaux associatifs et foyer des jeunes, autorise Monsieur le Maire à passer la procédure adaptée pour les lots infructueux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Approbation du rapport de la CLECT de Lamballe Terre & Mer**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts ou à la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 6<sup>ème</sup> rapport lors de sa séance du 29 juin dernier.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport N°06-2023 de la CLECT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

• **Lamballe Terre & Mer – Chambre Régionale des Comptes (CRC) Rapport – exercices 2017-2021**

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. A l'issue de ce contrôle, cette dernière a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

A titre d'information, il a été fait l'achat de matériel pour le restaurant scolaire, pour la somme de 4049.91 €. Nous avons également demandé la réalisation d'un audit au restaurant scolaire avec les objectifs suivants :

- ⇒ Evaluer l'ensemble des services ;
- ⇒ Mesurer l'efficacité de l'organisation, et la qualité du service rendu ;
- ⇒ Cibler les points positifs ;
- ⇒ Apporter des préconisations sur les sujets pouvant ou devant faire l'objet d'améliorations dans les conditions futures.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

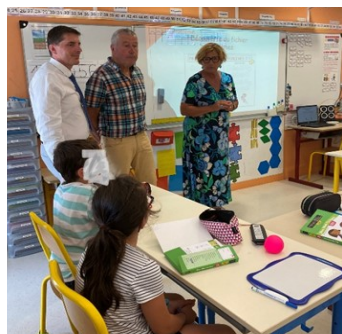
**La profession de foi** de la liste conduite par Jean-Michel LEBRET lors des élections de mars 2020, **promettait de « faire revivre le pôle santé »** en y installant un médecin. Si le canton engage une discussion sur ce problème, **l'exécutif** de Hénanbihen lui **a abandonné l'idée** puisqu'il souhaite louer prochainement le dernier local pouvant accueillir un médecin à un paramédical. Encore une promesse non tenue...

Situation similaire pour la **promesse de mieux informer les habitants** notamment par un **« site internet vivant »**. Après 3 ans d'attente en mars 2023, le site est lancé, mais depuis, il est figé avec **des informations incomplètes et jamais mises à jour** empêchant la promotion de la commune et de partager le contenu des actions des associations.

**Le compte-rendu des conseils municipaux n'étant plus affiché en mairie**, ni sur le site internet, malgré l'obligation légale de le faire, la minorité **continuera à dire les vérités qui dérangent**.

Alexis MENARD, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUEAS, élus de la minorité

## ~ VISITE DE MADAME LA DEPUTÉE ~



Le jour de la rentrée, le lundi 4 septembre, nous avons été ravis d'accueillir Madame BOULOUX, Députée. Elle a pris un temps pour échanger avec les élèves en passant dans chaque classe. Elle a visité nos deux écoles de notre commune et a pu évoquer que nous avions « deux belles écoles ». Ce fut l'occasion d'expliquer aux enfants la fonction d'un Député mais également de les inviter à venir visiter l'Assemblée.



Par la suite, Madame BOULOUX a poursuivi par un temps d'échange avec les élus. Nous avons abordé différents sujets. Nous avons évoqué l'investissement de la commune pour les écoles, nos futurs projets, les difficultés rencontrées sur le plan de la santé et les déserts médicaux.

## ~ RAPPEL CONCERNANT LES LOCATIONS DE SALLES ~



Nous souhaitons rappeler que la location des locaux de la commune est un engagement du respect du contrat signé et des règles qui incombent.

De plus en plus, nous sommes interpellés par le **bruit généré notamment à la salle des fêtes après 2h du matin, horaire maximum autorisé pour les soirées...**

Merci de bien vouloir **prendre connaissance du règlement et l'appliquer scrupuleusement.**

## ~ ÉTAT CIVIL ~

### Mariages :

Le 9 septembre 2023 : **Mme Elodie BAROT et M. Iheb TAAMALAH**

Le 9 septembre 2023 : **Mme Charlène LAUNAY et M. Jérôme CHATTON**

Le 12 septembre 2023 : **Mme Barbara VOLONAT et Mme Clémentine RONDINEAU**

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux et aux épouses.*



### Décès :

**M. Jules AMIOT**, né le 19 juin 1936 à Hénanbihen, décédé le 10 août 2023 à Lamballe.

**Mme Claudine THERY**, née le 26 septembre 1947 à Hénanbihen, décédée le 29 août 2023 à Saint-Brieuc.

**M. Christian CLEMENT**, né le 18 août 1952 à Hénanbihen, décédé le 30 août 2023 à Saint-Etienne-de-Montluc (44).

*La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.*



## ~ REMERCIEMENTS ~

### Famille de M. Christian CLEMENT :

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de M. Christian CLEMENT, son épouse, ses enfants, ses sœurs, son frère ainsi que toute la famille remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

## ~ URBANISME ~

### DP : déclaration préalable

### PC : permis de construire

**DP 02207623C0030** : M. et Mme PRIGENT, extension de l'habitation, 5 allée du Bois de Lorgerie.

**DP 02207623C0032** : M. COURCOUX Bernard, clôture, 12 rue du Temple.

**DP 02207623C0033** : Mme GODET Monique, remplacement d'un portail, 13 rue des Vaux.

**PC 02207623C0017** : Mme NEPVEU Claudine, maison individuelle, 21 rue des Templiers.

**PC 02207623C0020** : M. et Mme CAMPION, maison individuelle, 5 rue des Templiers.



## ~ MESSAGES DES ECOLES ~

### Ecole Saint-Joseph



Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2024 ? L'équipe enseignante sera ravie de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école. Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans. Merci de prendre rendez-vous. À bientôt !

Magalie Le Fresne, directrice. Tel : 02 96 31 53 84

eco22.stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh / #ecolestjouneecolequibouge#



### Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

#### le 8 octobre à Hénanbihen

13h00 : Hénanbihen USFF 2 / St-Alban FCCP 2 (match aller)  
15h30 : Hénanbihen USFF 1 / Broons Trémur AS 1 (match aller)

#### le 22 octobre à l'extérieur

15h30 : Lanrelas CS 1 / Hénanbihen USFF 1 (match aller)  
15h30 : Bourseul FC 1 / Hénanbihen USFF 2 (match aller)

#### le 5 novembre à Hénanbihen

12h30 : Hénanbihen USFF 2 / Saint-Méloir Es. 1 (match aller)  
15h : Hénanbihen USFF 1 / Plélan FC PVC 1 (match aller)



### AJHA

Nous vous invitons à l'**assemblée générale de l'association** :

**vendredi 6 octobre à 20h**

Dans notre local à la résidence du parc.  
Nous serons heureux de vous recevoir.

### À vos crayons !



C'est la rentrée ! Pour la dictée aussi.  
Reprise de l'**atelier dictée le vendredi 6 octobre à 14h**, salle du Cercle.

Cette activité ouverte à tous se déroulera chaque premier vendredi du mois.

Premières dates : 6 octobre, 3 novembre.



Comme tous les ans, la fédération Générations Mouvements organise son grand spectacle de Music-Hall à la salle Hermione à St-Brieuc, le **lundi 6 novembre à 17h, « Les Pépites de l'Amérique du Sud »** avec 30 artistes professionnels.

Magnifique spectacle comme on n'a pas souvent l'occasion d'en voir.

Tarif : 28 € + le car. Déplacement en car, départ à 15h30. Inscrivez-vous vite auprès des responsables : 06.86.61.48.05 / 06.71.59.75.56. Ouvert à tous.

### Club du Bon Accueil

### RANDO'BIHEN : Circuits du mois d'octobre

Pour tous renseignements : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com) ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté : 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

#### Rendez-vous mercredi 13H30 - Parking Ecole Privée

|             |                                  |   |
|-------------|----------------------------------|---|
| 04 octobre  | Saint Michel de Plélan           | 2 |
| 11 octobre  | Le Minihiac s/Rance              | 3 |
| 18 octobre  | Saint Gérard- Fort La Latte      | 3 |
| 25 octobre  | Pont du Guildo – Les Quatre vaux | 3 |
| 08 novembre | Saint méloir des bois            | 2 |

#### Rendez-vous vendredi 9H30 - Parking Ecole Privée

|             |                     |   |
|-------------|---------------------|---|
| 06 octobre  | Erquy Le Sépulcre   | 1 |
| 13 octobre  | Trégomar            | 1 |
| 20 octobre  | Saint Cast – Brizon | 1 |
| 27 octobre  | Saint Lormel        | 1 |
| 03 novembre | Plévenon            | 1 |
| 10 novembre | Chateau du Guildo   | 1 |

**Samedi 4 Novembre**

## REPAS DU CLUB

SOIREE DANSANTE

**19H00**  
Salle des fêtes-  
Henanbihen

**POULET BASQUAISE/RIZ**

FROMAGE-DESSERT  
KIR OFFERT

**REPAS EN SALLE :**

ADULTES 13€

ENFANTS (-10 ANS) 8€

**A EMPORTER :**

TARIF UNIQUE 13€

VENTE DE TICKETS :

- LE NEPTUNE
- CHEZ SAM

CONTACT :

MARYVONNE : 06.50.51.65.33  
VALERIE : 06.62.29.28.47  
LOUIS-CLAUDE : 07.86.86.73.58

**JAMBON A L'OS**

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023

**Nous Proposons: JAMBON A L'OS 13€**

**RIZ + FROMAGE + DESSERT**

**REPAS ENFANT 5€** <VENTE A EMPORTER UNIQUEMENT>  
Buvette sur place

Tickets repas en vente dans les commerces, auprès des parents et sur helloasso

RETRAIT DES REPAS A PARTIR DE 18H00 A LA SALLE DES FETES D'HENANBIHEN

**VISITE**

Echanges Jeux Coopératifs

Rencontres

**Repas Partagé**

**CONCERT**  
"Affaire à Suivre"

Vous vous intéressez  
aux modes d'habitats partagés intergénérationnels ?  
Venez rencontrer les porteurs de projets lors des

**PORTES OUVERTES** organisées par **HPO22**  
Habitat Participatif Ouest  
**LE DIMANCHE 8 OCTOBRE DE 10 H à 17 H**

**Au manoir LA VILLE AU MAÎTRE**  
9, rue maréchal Joffre – HENANBIHEN  
Inscription conseillée ([cotesdarmor@habitatparticipatif-ouest.net](mailto:cotesdarmor@habitatparticipatif-ouest.net))  
Pour plus d'infos appeler Sylvie : 06.80.81.66.77

### ABC Bibliothèque

L'association ABC vous informe que **la bibliothèque a repris ses horaires scolaires** avec un changement de soir.  
La bibliothèque est ouverte désormais : lundi de 17h à 18h, mercredi de 17h à 18h et samedi de 10h30 à 12h00.

Les **cours d'informatique ont repris également le 25 septembre** mais il est toujours possible de s'inscrire. Les cours ont lieu le lundi, 3 créneaux horaires selon les niveaux. Contact renseignement et inscription : Yves au 06.27.55.90.46

## ~ VIE ASSOCIATIVE ( SUITE ) ~

### Héнанtrail : la journée sportive revient pour la huitième édition !



Nous vous convions à réserver votre **18 novembre** pour notre journée sportive.

Au programme **2 randonnées de 8 et 15 km, 4 courses enfants dès 14h30, une course nature de 8 km à 16h15 puis le trail nocturne de 16 km à 18 h.**

Inscriptions sur le site Nextron prochainement (possible aussi pour les randonnées).

Cette année, nous verserons un don à l'association " Luis Le Super Héros" d'Hillion : 1€ reversé à l'association par inscription adulte course et randonnée. Nous comptons aussi sur vous les bénévoles de toujours sans qui cette journée ne serait pas possible. Merci de vous rapprocher des parents d'élèves pour vous inscrire ou alors de contacter Julien Toubanc au 06.83.55.85.11 ou un des membres de l'association Hénantrail.

Continuons de faire de cette journée une belle fête sur la commune d'Hénanbihen !

Merci à nos commerçants et artisans pour leur soutien, aux propriétaires pour le droit de passage et à vous les habitants de notre commune pour votre présence nombreuse à cette journée.

RDV Le SAMEDI 18 Novembre dès 13H30.



### Hédansebihen

Les cours ont démarré en septembre avec déjà un cours complet en Pilates. **Il reste des places pour :**

- les cours de Zumba enfant (5-10 ans) le mercredi à 17h30 et ados à 18h30,
- les cours de Fitness/gym renfo le jeudi à 19h30
- les cours de Renfo musculaire (niveau élevé) le jeudi à 20h15
- Ping Pong accès à la salle le mardi et jeudi de 18h30 à 19h30/20h

Pour toutes autres infos : [hedansebihen@gmail.com](mailto:hedansebihen@gmail.com) ou 06.32.29.94.64



## ~ ANNONCES ~

### Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu **le lundi 16 octobre 2023, salle des fêtes de Matignon de 14h15 à 18h45.**

Pensez à prendre rendez-vous sur :

[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) et venir avec votre carte d'identité.



### Galettes Plancoëtines

Les Galettes Plancoëtines seront de retour **tous les samedis à partir du 14 octobre** à l'emplacement habituel.

### Famille recherche cours d'initiation à la Boule Bretonne



Famille d'Hénanbihen, **recherche bonne volonté pour nous initier à la Boule Bretonne** au boulodrome. Nous ne savons pas jouer et nous n'avons pas de matériel... **mais notre super motivation pour apprendre !**

Joëlle, Pierre, Lucie et Adèle TOULLIC / Tel : 06.21.62.14.10

## ~ AGENDA ~

**Vendredi 6 octobre :** Animation dictée à 14h, salle du Cercle.

**Vendredi 6 octobre :** Assemblée Générale de l'AJHA à 20h à la Résidence du Parc

**Dimanche 8 octobre :** Portes ouvertes du Manoir de La Ville Au Maître, 10h à 17h.

**Samedi 21 octobre :** Jambon à l'os école St-Joseph à partir de 18h, salle des fêtes.

**Samedi 4 novembre :** Repas de l'US Frémur-Fresnaye, à 19h à la salle des fêtes.

**Lundi 6 novembre :** Sortie spectacle à St-Brieuc, club du Bon Accueil. Départ 15h30.

**Parution du prochain Eclaireur Novembre 2023 :** semaine 44 (du 30 octobre au 5 novembre).

**Date limite d'envoi de vos articles : vendredi 13 octobre** / mail : [mairie.henanbihen.com@orange.fr](mailto:mairie.henanbihen.com@orange.fr)



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre téléphone et choisissez

Hénanbihen

### Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Du lundi au vendredi de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

[mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr)  
<https://www.henanbihen.fr/>

### Horaires d'ouverture de l'agence postale :

**Du lundi au vendredi**  
de 9H à 12H

**Directeur de Publication**

Jean-Michel LEBRET